

OT'ROUILLE

1. IDENTIFICATION

1.1. Identification du produit

OT'ROUILLE

Utilisation : Dérouillant, phosphatant.

1.2. Identification du distributeur

CIE EUROPEENNE DES PEINTURES JULIEN
7, avenue André Roussin- Le Ponant Littoral - BP 169
13322 MARSEILLE CEDEX 16
☎ : 04.91.03.02.27 - Fax : 04.91.03.98.00

1.3. Numéro d'urgence

ORFILA - ☎ : 01.45.42.59.59

2. COMPOSITION

INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique

	N° CAS
Acide phosphorique	7664-38-2

Composants apportant un danger

Acide phosphorique : 35 % < concentration < 40 %.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

3.1. Principaux dangers : Corrosif. Les vapeurs sont irritantes pour les voies respiratoires supérieures et les yeux. Provoque des brûlures.

3.2. Risques spécifiques : Provoque des brûlures. Irritant pour les yeux et la peau.

3.3. Principaux symptômes : Brûlures oculaires et cutanées.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés et laver immédiatement les zones exposées à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

4.2. Contact avec les yeux : Laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières bien écartées. Consulter un ophtalmologiste.

4.3. Ingestion : Ne pas faire vomir. Si la conscience est totale, faire boire de l'eau (500 ml au maximum). Ne rien donner à boire au sujet inconscient. Transporter d'urgence le blessé à l'hôpital.

4.4. Inhalation : Eloigner l'accidenté de la zone d'exposition et l'amener à l'air. Mettre en position assise et laisser au repos. Appeler un médecin si nécessaire.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction : Poudre, mousse, eau pulvérisée.

5.2. Dangers spécifiques : Produit ininflammable. Cependant, l'action corrosive sur certains métaux (zinc, aluminium, par exemple), s'accompagne d'une formation d'hydrogène conduisant à un mélange explosif dans l'air. En cas d'incendie, évacuer rapidement les lieux.

5.3. Méthodes particulières d'intervention : Refroidir à l'eau pulvérisée les emballages exposés au feu. Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

5.4. Protection des intervenants : Les intervenants porteront des équipements anti-acides étanches ainsi que des appareils respiratoires autonomes.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Protections individuelles : Eloigner les personnes non concernées et ventiler. Port de gants, bottes, lunettes, combinaison anti-acide étanche et éventuellement appareil respiratoire autonome pour les intervenants.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement : Obturer les bouches d'égout et soupiraux. Ventiler. Ecarter le plus rapidement possible toute matière incompatible. Endiguer, pomper au maximum le produit et adsorber les résidus sur adsorbant chimiquement inerte. Recueillir le produit dans des emballages hermétiques en polyéthylène ou polypropylène.

6.3. Méthode de nettoyage : Diluer à grande eau et neutraliser avec un carbonate alcalin.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Manipulation

Mesures techniques : Prévoir une cuve de rétention et des équipements électriques antidéflagrants. N'utiliser que des matériaux résistant aux acides forts.

Précautions : Douches de sécurité et fontaines oculaires à proximité des postes de travail ou de manipulation. Ventilation des locaux.

Conseils d'utilisation : Manipuler avec précaution pour éviter les dispersions accidentelles et les éclaboussures. Ne pas manipuler à main nue. Appliquer scrupuleusement les consignes d'utilisation.

Matériaux d'emballage : Polyéthylène, polypropylène.

7.2. Stockage

Mesures techniques : Garder les emballages fermés et les étiquettes apparentes.

Conditions de stockage : Stocker en locaux fermés, ventilés, frais et secs à l'écart de toute source de chaleur et de matières susceptibles de réagir. Le sol sera aménagé de manière à permettre la récupération ou la neutralisation de tout produit qui pourrait se répandre en cas de fuite.

Matières incompatibles : Bases fortes, certains métaux, matières combustibles, explosives, organiques, comburantes et réducteurs forts.

Matériaux d'emballage : Polyéthylène, polypropylène.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Mesures d'ordre technique : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

8.2. Paramètres de contrôle : Dans les conditions normales d'utilisation et en raison de la faible tension de vapeur du produit, le risque d'irritation des voies respiratoires est minime.

8.3. Procédures de surveillance : Interdire la zone aux personnes non autorisées.

8.4. Protection personnelle

Protection des mains : Gants anti-acide.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité et masque facial. Lentilles de contact proscrites.

Protection de la peau et du corps (autre que les mains) : Vêtement et bottes anti-acide.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide incolore
Valeur du pH : 1,5 (solution à 10 %)
Point éclair : non applicable
Auto-inflammabilité : non applicable
Explosivité ds l'air : non applicable
Pression de vapeur : < 0,03 bar à 20°C
Masse volumique : 1,24 g/cm³
Solubilité : soluble ds l'eau en toutes proportions

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Stabilité : Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Conditions à éviter : Sources de chaleur et d'inflammation.

10.3. Matières à éviter : Réagit violemment avec les hydroxydes alcalins, matières comburantes, combustibles, inflammables, organiques, acétylène, aniline, nitrobenzène, carbone, etc..

10.4. Produits de décomposition dangereux : Formation d'hydrogène en présence de nombreux métaux (dangers d'explosion).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Par voie orale : Corrosif. Brûlures des voies digestives avec effets pouvant être irréversibles.

11.2. Par voie cutanée : Brûlures de la peau par contact direct.

11.3. Par contact oculaire : Lésions oculaires.

11.4. Exposition aux vapeurs : Peu de risques par inhalation de vapeurs à température ambiante. Brouillard de fines particules irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Mobilité : Produit s'infiltrant facilement dans les sols sous l'effet de la pluie. Compartiment cible ultime : eau.

12.2. Persistance / Dégradabilité : Début de dégradation après 20 jours.

12.3. Ecotoxicité : Non toxique pour le poisson après neutralisation jusqu'à une concentration de 500 à 700 mg/kg.

12.4. Environnement aquatique : Effets néfastes locaux.

12.5. Environnement terrestre : Ne pas rejeter dans le milieu naturel ni à l'égout. Doit subir un traitement de détoxification avant rejet.

13. CONSIDERATIONS POUR L'ELIMINATION

13.1. Elimination des déchets : Ne pas éliminer la substance dans les égouts et le milieu naturel. Conserver les déchets dans des récipients adaptés pour traitements ultérieurs.

13.2. Précautions supplémentaires : Ne pas éliminer les emballages sans neutralisation préalable. Détruire les déchets suivant la législation nationale ou locale en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN : 1805

Désignation : « acide phosphorique liquide »

	ADR/RID/ADNR	IMDG	OACI/IATA
Classe	8	8	8
Groupe d'emballage	III	III	III
Etiquette	8	corrosif	corrosive
Code danger	80		
Classification	C1		

Transport maritime (données supplémentaires)

Proper shipping name : acide phosphorique, liquide
Page code IMDG : 8204
Risque subsidiaire : néant
EMS N° 8-08
MFAG TABLE N° 700

Polluant marin : OUI NON

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementation communautaire :

Etiquetage :

Symbole « Corrosif ».

Contient de l'acide phosphorique 35% <conc. < 40 %.

Phrases de risque :

R34 Provoque des brûlures

Conseils de prudence :

S1/2 Conserver sous clé et hors de portée des enfants
S7/9 Conserver le récipient bien fermé dans un endroit bien ventilé
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage
S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

16. AUTRES INFORMATIONS

INRS, fiche toxicologique acide phosphorique.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Elle a été élaborée selon les directives applicables décrites dans les documents et formulaires techniques, toxicologiques et réglementaires tels que la Directive 99/45/CE, la note documentaire ND 2089-173-98 ainsi que la Directive 2001/59/CE du 6 août 2001. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des précautions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Révision E Juin 2005